

JOURNÉE D'ÉTUDE

MARDI 27 AVRIL 2010

TRAFIC ILLICITE, SPOILIATION ET FOUILLES CLANDESTINES: QUELLE EST LA DÉONTOLOGIE À RESPECTER PAR LES MUSÉES?



INFORMATIONS

Entrée libre

Lieu

Muséum d'histoire naturelle de Genève
Auditoire
1 Route de Malagnou
1208 Genève

Renseignements

Cäsar Menz

casar.menz@ville-ge.ch
tél. +41 (0)22 418 64 75

Vincent Chenal

vincent.chenal@unige.ch
tél. +41 (0)22 379 70 74

Partenaires

Musées d'art et d'histoire de Genève | Centre universitaire du droit de l'art



Organisée par

Maîtrise en études avancées (Master of Advanced Studies / MAS) en conservation du patrimoine et muséologie des Beaux-Arts



TRAFIC ILLICITE, SPOILIATION ET FOUILLES CLANDESTINES: QUELLE EST LA DÉONTOLOGIE À RESPECTER PAR LES MUSÉES?

La journée d'étude est consacrée à la problématique aussi complexe que brûlante de la déontologie que les musées doivent respecter dans leur politique d'acquisition ainsi que dans la gestion de leurs collections.

De manière générale, les musées, privés ou publics, ont le devoir d'appliquer des règles éthiques très strictes dans leur politique d'acquisition, arrêtées par le Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM). Ces règles interdisent l'achat et la conservation de tout objet provenant d'un trafic illicite, d'un vol, d'une spoliation ou de fouilles clandestines. Les dons, legs et prêts conservés par un musée doivent répondre aux mêmes critères. Une institution muséale a en outre le devoir d'établir une documentation scientifique avec une description détaillée de tous les objets de sa collection, notamment de leur provenance et de l'origine de leur entrée dans la collection. En cas de demande de restitution justifiée, le musée doit être prêt à engager le dialogue dans un esprit constructif sur la base des principes scientifiques et professionnels et à prendre rapidement des mesures pour coopérer au retour de ces objets.

Ces demandes de restitution se multiplient aujourd'hui. Elles concernent principalement les objets issus d'un transfert illicite ou de pillages de sites archéologiques ainsi que les œuvres d'art spoliées pendant la Seconde Guerre mondiale. Les problèmes qui se posent par rapport à l'arbitrage de ces cas sont parfois extrêmement complexes sur un plan éthique, politique et juridique.

Un des exemples les plus emblématiques dans ce contexte est certainement celui des marbres du Parthénon, enlevés au début du XIX^e siècle par Lord Elgin, vendus en 1816 au British Museum à Londres et dont la restitution est demandée depuis longtemps par le gouvernement grec. Un autre cas fameux concerne le buste de Néfertiti, nouvellement installé au Neues Museum de Berlin, réclamé par Zahi Hawass, le président du Conseil suprême égyptien, lequel prétend que cette statue est arrivée en Allemagne de façon illégale. A travers des études de cas concrets, la journée d'étude se propose donc de réfléchir, dans une perspective historique, sur la problématique et ses enjeux actuels, en posant la question des critères déontologiques à adopter par nos musées.

MARDI 27 AVRIL 2010

- 9h Accueil
INTRODUCTION
Cäsar Menz, directeur honoraire des Musées d'art et d'histoire de Genève, chargé de cours à l'Université de Genève
- 9h30 **CODE DE DÉONTOLOGIE DES MUSÉES: GENÈSE ET ÉVOLUTION**
Jean-Yves Marin, directeur des Musées d'art et d'histoire de Genève
- 10h15 Pause café
- 10h30 **L'ART SPOLIÉ ET LES PRINCIPES DE LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON**
Benno Widmer, chef du service spécialisé Transfert International des biens culturels et bureau de l'art spolié, Section musées et collections, Office fédéral de la culture - DFI
- 11h15 **LES MUSÉES FACE AUX DEMANDES DE RESTITUTION DE BIENS CULTURELS: ASPECTS JURIDIQUES ET ÉTHIQUES**
Marc-André Renold, professeur de droit à l'Université de Genève, directeur du Centre universitaire du droit de l'art, avocat
- 12h Déjeuner
- 14h **PROMOUVOIR LA DÉONTOLOGIE DANS LES MUSÉES SUISSES**
France Terrier, directrice-conservatrice du Musée d'Yverdon et Région, présidente de la commission de déontologie d'ICOM Suisse
- 14h45 **LES ENJEUX DE LA DÉONTOLOGIE POUR LES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES**
Vincent Négri, professeur à l'Université internationale de L. S. Senghor (Alexandrie), consultant auprès de l'UNESCO
- 15h30 **TROUS DE MÉMOIRE**
Laurent Flutsch, directeur du Musée romain de Lausanne-Vidy
- 16h **DU SOL AU MUSÉE. VICISSITUDES DE L'OBJET ARCHÉOLOGIQUE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL**
Jean-Robert Gisler, coordinateur Fedpol Berne, privat-docent d'archéologie classique à l'Université de Fribourg
- 16h30 Discussion et conclusions